

Suivi de la résolution adoptée à l'assemblée annuelle du 25 mai 2022

(Versions abrégées)

Résolution	Échéancier, suivis et résultats
<p data-bbox="113 302 1110 367">N°2 : SOUTIEN FINANCIER POUR LES PERTES CAUSÉES PAR LES CATASTROPHES NATURELLES</p> <p data-bbox="113 383 1110 415">[...] il est résolu de demander aux PPAQ :</p> <ul data-bbox="176 431 1110 773" style="list-style-type: none"><li data-bbox="176 431 1110 691">🔥 Que les PPAQ interviennent auprès des instances gouvernementales, pour obtenir du soutien financier par le biais du programme Agri-relance, pour les producteurs acéricoles touchés par une catastrophe naturelle, telle que la catastrophe naturelle du 21 mai 2022, afin de compenser les pertes de matériel et de revenus importants dans la période de remise en production ou de relocalisation, pour les prochaines saisons;<li data-bbox="176 708 1110 773">🔥 Que les PPAQ soutiennent les syndicats régionaux et leurs membres dans leurs démarches auprès des municipalités et des MRC.	<ul data-bbox="1146 431 1982 626" style="list-style-type: none"><li data-bbox="1146 431 1982 626">☑ Le dossier est en cours. Des rencontres ont eu lieu pour interpellier et sensibiliser les différents gouvernements aux pertes des érables lors de catastrophes naturelles. Des discussions ont lieu avec La Financière agricole du Québec (FADQ) pour regarder la possibilité de protéger les érables.